

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA DEUXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE¹

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 septembre 1967, à 10 h 20

SOMMAIRE

	Page
Election du Bureau (<i>suite</i>) [point 3 de l'ordre du jour] ..	5
Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques (point 7 de l'ordre du jour)	5

Président:

M. BURRILL (Etats-Unis d'Amérique)

Election du Bureau (*suite*)

[Point 3 de l'ordre du jour]

M. KHAMASUNDARA (Thaïlande) propose d'élire M. Lambert (Australie) au poste de président de la Commission I (Normalisation nationale).

M. GLEDITSCH (Norvège) appuie cette proposition.

M. Lambert (Australie) est élu président de la Commission I par acclamation.

M. MARTY (Cameroun) propose d'élire M. Gall (Guatemala) au poste de président de la Commission II (Termes géographiques).

M. DROLET (Canada) appuie cette proposition.

M. Gall (Guatemala) est élu président de la Commission II par acclamation.

M. SPIESS (Suisse) propose d'élire M. Lewis (Royaume-Uni) au poste de président de la Commission III (Systèmes d'écriture).

M. SUNTHAN (Cambodge) appuie cette proposition

M. Lewis (Royaume-Uni) est élu président de la Commission III par acclamation.

M. AMER (République arabe unie) propose d'élire M. Buru (Libye) au poste de président de la Commission IV (Coopération internationale).

M. BURU (Libye) fait observer qu'il est le seul représentant de son pays à la Conférence et qu'en conséquence il lui serait difficile de s'acquitter des fonctions de président d'une commission. Il propose la candidature de M. Ayoubi (Liban).

M. LINDQVIST (Suède) propose la candidature de M. Fraser (Canada).

M. MAYAR-NAWABI (Iran) appuie la candidature de M. Fraser.

M. ORMELING (Pays-Bas) propose la candidature de M. Spiess (Suisse).

M. SPIESS (Suisse) regrette de ne pouvoir accepter de poser sa candidature au poste de président, car ce serait aller à l'encontre de la politique suivie par son pays dans les organisations internationales.

Le PRÉSIDENT note que seule une candidature a été appuyée. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que M. Fraser (Canada) est élu président de la Commission IV.

Il en est ainsi décidé.

Rapports des gouvernements sur les progrès accomplis dans la normalisation des noms géographiques

[Point 7 de l'ordre du jour]

Le PRÉSIDENT invite les délégations à faire un exposé des progrès accomplis par leurs pays respectifs dans la normalisation des noms géographiques.

M. LAMBERT (Australie) dit que, ces dernières années, les activités des Nations Unies ont donné une impulsion aux travaux de normalisation entrepris par les gouvernements des divers Etats de l'Australie qui, avec les administrations des territoires, sont responsables des noms géographiques. Une certaine coordination des efforts nationaux est assurée par le National Mapping Council of Australia, conseil ou siègent des représentants des divers gouvernements et administrations. Des nomenclatures sont en cours de préparation; dans les annexes du rapport présenté par son pays sur le point 7 de l'ordre du jour sont indiqués les principes d'organisation appliqués ainsi que l'adresse des différentes autorités responsables des travaux en cours.

Un problème qui s'est posé en particulier est celui des noms empruntés à une langue non écrite, qui étaient employés dans le passé en dehors de tout système défini. On s'efforce à l'heure actuelle de remédier à cet état de choses. En Nouvelle-Guinée par exemple, on essaie de préserver pour la postérité les noms utilisés par la population indigène.

M. BREU (Autriche) signale qu'en Autriche on a affaire à deux types de noms géographiques: les noms de localités habitées et les autres. Les noms de la première catégorie sont fixés soit par les autorités provinciales, soit par arrêté municipal. Tous les 10 ans, ces noms paraissent dans la nomenclature officielle publiée par l'Office central de statistique. Les noms de la seconde catégorie sont fixés par le service topographique de l'Office fédéral d'étalonnage et de topographie, qui est entièrement libre de ses décisions et qui se guide uniquement sur la tradition locale.

Le résultat le plus important des travaux accomplis ces dernières années a été que, dans les feuilles de la carte officielle au 1/50 000 publiée depuis 1961, les noms des localités habitées sont absolument conformes à ceux publiés par l'Office central de statistique. Un problème reste à résoudre: celui des noms de champs, prairies, montagnes, cours d'eau et autres détails géographiques relevés par les équipes opérant sur le terrain. L'Office fédéral d'étalonnage et de topographie a besoin d'avoir d'urgence l'aide de comités toponymiques pour arriver à des résultats uniformes

¹ Le texte original de ce compte rendu a été distribué sous la cote E/CONF.53/SR.2.

et scientifiquement exacts. Jusqu'ici, seul le Vorarlberg est doté d'un comité de ce genre, mais d'autres seront créés en temps opportun.

M. MARTY (Cameroun) dit que plusieurs organismes au Cameroun publient des répertoires de noms dans des buts divers, mais seul le Service géographique s'occupe de l'ensemble de la question, sans toutefois être responsable officiellement de la normalisation des noms géographiques. Par conséquent, il n'existe pas d'orthographe officielle des noms, sauf pour ceux des principaux centres administratifs de région et de district dont la graphie a été consacrée officiellement par un long usage. Dans le Cameroun oriental, où la langue officielle est le français, les principes appliqués pour la transcription des toponymes sont ceux qui ont été arrêtés par l'Institut géographique national (IGN) français pour être appliqués dans les Etats africains pour lesquels l'IGN établit des cartes. Le Cameroun occidental applique des principes analogues à ceux du Cameroun oriental, mais en suivant les règles de l'orthographe et de la prononciation anglaises, puisque c'est l'anglais qui est la langue officielle. On espère qu'un accord pourra intervenir un jour sur un principe de transcription applicable à l'ensemble de la Fédération et qu'un organisme pourra être créé afin de normaliser les noms géographiques et de permettre l'adoption d'une orthographe officielle pour le plus grand nombre possible de toponymes.

M. DROLET (Canada) dit que le Comité permanent canadien des noms géographiques a remplacé la Commission géographique du Canada qui avait été établie en 1897.

Le Canada a reçu de deux nations fondatrices, la France et la Grande-Bretagne, un héritage qui se reflète dans sa toponymie. De plus, de nombreux noms canadiens sont dérivés des langues indigènes — indienne et esquimaude — ainsi que d'autres langues qui sont celles des nombreux immigrants venus dans le pays.

L'existence d'un système de gouvernement fédéral comprenant un gouvernement national central et 10 gouvernements de province a eu des répercussions sur les méthodes appliquées en matière de toponymie durant les 70 dernières années. Si l'on reconnaît la nécessité de créer une autorité chargée de la centralisation, les provinces sont cependant chargées individuellement d'arrêter les noms des détails géographiques se trouvant dans les limites de leurs territoires respectifs; une solution de ce genre s'imposait d'ailleurs dans un vaste pays à la géographie physique et à l'histoire si variées.

Vers la fin du siècle dernier, la nécessité de normaliser les noms géographiques dans un pays jeune qui se développait administrativement et géographiquement a poussé les pouvoirs publics à fixer des règles pratiques d'uniformisation. Une nomenclature nationale a, alors, été établie; elle se subdivise en provinces et contient, à l'usage officiel ou privé, un répertoire complet de tous les noms géographiques. Une fois adoptées, les décisions concernant ces noms sont communiquées aux cartographes et aux organismes chargés des communications et d'autres services ayant besoin de renseignements à jour. Les enquêtes sur le terrain, qui consistent essentiellement à interroger la population locale, mais pour lesquelles on puise également dans la documentation disponible, aident beaucoup à mettre au point la nomenclature locale.

Sans doute l'expérience canadienne dans ce domaine peut-elle présenter de l'intérêt pour les autres pays, mais le Canada lui-même espère que la Conférence lui permettra d'en apprendre davantage sur les techniques modernes de normalisation de la toponymie, en particulier sur les méthodes nécessitant l'utilisation d'ordinateurs.

Enfin, M. Drolet dit que son pays s'intéresse à la création d'une commission permanente des Nations Unies pour les noms géographiques, conformément à la suggestion faite par le Groupe d'experts au paragraphe 13 de son deuxième rapport, ainsi qu'à la poursuite des échanges de renseignements après la Conférence et aux réunions régionales que l'on envisage d'organiser après la Conférence (par. 9 du rapport)².

M. SUN TANG-YUEH (Chine) rappelle que la langue chinoise diffère des autres langues en ce qu'elle s'écrit avec des caractères comportant trois éléments différents, un élément descriptif, un élément phonétique et un élément idéographique. Si les dialectes sont nombreux et variés sur le vaste territoire de la Chine, le système d'écriture est cependant uniforme et, dans la normalisation des noms géographiques, on met l'accent sur l'exactitude de la prononciation. La publication en 1928 d'un système national d'écriture phonétique, enseigné dans les écoles primaires et au-delà, n'a fait qu'encourager encore l'utilisation du système uniforme d'écriture.

La Chine se félicite du travail accompli par le Groupe d'experts sur la normalisation des noms géographiques et elle est prête à accepter toute recommandation raisonnable que ce Groupe pourra faire.

Le Ministère de l'intérieur de la Chine a créé son propre groupe d'experts chargé d'étudier la question. Ce groupe a déjà tenu plusieurs réunions et, entre autres recommandations, il a souligné qu'il importait d'écrire les noms géographiques nationaux correctement, de définir les limites des détails géographiques, d'adopter une méthode uniforme pour la transcription des noms empruntés aux dialectes parlés et d'abrégier les noms géographiques en usage. Sur ces deux derniers points, les travaux ont déjà commencé; une carte au millionième donnant tous les principaux noms géographiques chinois a été publiée et l'on a limité à deux caractères de nombreux noms géographiques qui s'écrivaient jusque-là avec trois; toutefois, il reste beaucoup à faire à ce sujet. On s'efforce actuellement de normaliser l'écriture et la prononciation des noms géographiques en usage, et le Gouvernement des Etats-Unis a été prié récemment de prêter son concours pour en arrêter la translittération.

Parmi les publications récentes figurent un ouvrage sur la transcription des noms de lieu chinois, modifiée en fonction de l'expérience acquise en matière de normalisation, et un dictionnaire national donnant des explications et des renseignements de base sur la signification historique et les autres sens de ces noms.

Si le Gouvernement chinois accorde une grande importance à l'uniformisation des noms géographiques, il n'existe cependant aucun organisme autorisé ou organisation permanente responsable de cette uniformisation. Le Gouvernement chinois serait très reconnaissant aux Nations Unies de toute assistance qu'elles pourraient fournir pour la création d'un organe permanent qui serait seul responsable de ce travail à l'échelon national.

M. CHRISTODOULOU (Chypre) signale que son pays a fait un premier pas vers la normalisation des noms géographiques en créant un groupe d'experts chargé d'appliquer les décisions de la Conférence.

M. ANDERSEN (Danemark) dit que dans son pays un comité des noms de localités a été créé en 1910; ce comité

² Voir *Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques*, vol. 1 (publication des Nations Unies, n° de vente: F.68.I.9), p. 21 et 22.

est composé de représentants du Gouvernement danois et de services administratifs, d'organismes chargés d'établir les cartes, de l'Institut géodésique, du Bureau hydrographique et de l'Université, ainsi que des spécialistes de la philologie et de l'histoire des pays nordiques. Quelque 30 000 noms de localités ont déjà été publiés pour 20 districts administratifs; il ne reste plus à l'heure actuelle qu'un seul district pour lequel la publication des noms de localités n'est pas encore terminée. La liste concernant les îles Féroé a été établie en deux langues : le danois et la langue locale; mais, d'une manière générale, ce sont les noms en langue locale qui sont utilisés. Pour le Groenland, un comité spécial a été créé; il suivra les mêmes principes que ceux qui ont déjà été appliqués pour les îles Féroé, mais l'établissement de cartes prendra un certain nombre d'années. Les pays scandinaves coopèrent à cette tâche et espèrent soumettre un rapport commun à un stade ultérieur.

M. ASSAYE (Ethiopie) déclare que l'Institut impérial éthiopien de cartographie et de géographie continue de rassembler et de normaliser les noms de localités en utilisant l'amharique, langue nationale. Cette langue est phonétique et l'alphabet compte quelque 231 lettres, soit 33 consonnes avec 7 formes vocaliques pour chaque consonne. Le système simplifié utilisé pour la translittération de l'alphabet en anglais a été décrit à la Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi en 1963, et a été publié dans le rapport de cette conférence³. Des équipes mobiles relèvent les noms et en font la translittération selon ce système. On a commencé à établir des glossaires de termes géographiques et à unifier les noms dans un grand nombre de sous-régions et de secteurs administratifs. On espère publier dans un proche avenir une nomenclature et un glossaire géographiques. Un comité créé par l'Institut de cartographie et de géographie travaille à la question de la normalisation à l'échelon national, et les informations recueillies à la présente Conférence lui seront extrêmement utiles.

M. MEYNEN (République fédérale d'Allemagne) signale que l'orthographe des noms de localités est fixée par décision officielle des *Länder*. Les noms des entités géographiques n'ont en général pas fait l'objet de décisions officielles, mais leur inclusion dans les cartes officielles les consacre en quelque sorte.

Le Comité permanent des noms géographiques, créé en 1959, est chargé de coordonner et de promulguer les règles de normalisation nationale des noms, ainsi que de publier les résultats. Il a fait paraître en 1966 le premier volume de la nomenclature officielle Duden, qui donne l'orthographe officielle correcte recommandée pour l'usage national.

M. NURMI (Finlande) dit qu'une coopération étroite et régulière existe entre les cartographes et les toponymistes de son pays. L'Office topographique national est chargé d'établir les cartes finlandaises, et notamment d'enquêter sur place pour recueillir les noms, de choisir les noms à inscrire sur les cartes et, la Finlande étant bilingue, de les soumettre pour revision, avant le tirage, au Service national des archives toponymiques ou à la Société littéraire suédoise de Finlande. Les noms sont corrigés et collationnés avec des répertoires de noms géographiques, des cartes et autres données fournies par les archives toponymiques et les guides.

La recherche, sur le terrain, des données relatives aux noms géographiques et le traitement de ces noms au bureau

représentent, pour l'ensemble de la Finlande, une tâche étendue qui fait entrer en jeu la plupart des problèmes évoqués dans le rapport du Groupe d'experts. On a déjà au total rassemblé 700 000 noms pour l'établissement de cartes de base au 1/20 000. Ce travail devrait être achevé au début des années 1970 et porter sur plus d'un million de noms; il servira de base pour le choix des noms à inscrire sur les cartes à échelle plus réduite.

On a veillé avec un soin particulier à normaliser les noms géographiques d'une nouvelle carte au millionième, actuellement en cours de préparation. Il s'agit principalement d'indiquer sur cette carte les localités les plus importantes du pays, au nombre d'environ 8 000. Des cartes de ce genre aideront sans aucun doute les instituts cartographiques des autres pays à établir leurs cartes de la Finlande.

M. NÉDÉLEC (France) souligne que son pays étudie depuis longtemps les problèmes que pose la normalisation des noms géographiques, mais que le Gouvernement français n'a pas présenté de rapport d'ensemble sur ses activités au cours des dernières années. Il a néanmoins adressé des communications au Secrétariat au sujet de certaines des questions examinées, et notamment des rubriques *b*, *c*, *d* et *f* du point 9 de l'ordre du jour.

M. GALL (Guatemala) signale que l'Institut géographique national du Guatemala a commencé les travaux sur la normalisation des noms géographiques en mai 1956. En 1958, a été entrepris un dictionnaire géographique. Pour faire cesser la confusion, un décret présidentiel, paru en 1959, a stipulé que seuls les noms figurant dans les documents de l'Institut géographique national doivent être considérés comme officiels.

A la suite de l'adoption des recommandations du Groupe d'experts, en juillet 1960, une Commission mixte des noms géographiques a été créée au Guatemala. Le dictionnaire géographique du Guatemala, publié en deux volumes en 1960 et 1961, contient les noms géographiques normalisés jusqu'à la date de sa publication. Les noms normalisés figurent également sur les cartes au millionième et sur les cartes à plus grande échelle.

En 1965, l'Institut géographique national a publié son étude intitulée *Contribución a los nombres geográficos de Guatemala*, qui contient une étude philologique de la région, les règles suivies par la Commission mixte des noms géographiques et des exemples de résolutions adoptées en matière de normalisation.

Le supplément au dictionnaire géographique pour les années 1961 à 1964 a été achevé en 1965 et est actuellement en cours d'impression; il comprendra deux volumes de plus de 400 pages chacun. Il contient plusieurs centaines de noms géographiques nouveaux, des renvois aux noms historiques qui ne sont plus usités et de nouveaux termes et définitions. Le travail d'établissement du nouveau supplément, portant sur les années 1964 à 1967 et fondé sur les données recueillies lors du recensement de 1964, a déjà commencé et plus de 8 700 noms sont prêts aux fins de référence immédiate.

Plusieurs pays d'Amérique centrale ont demandé une aide concernant les méthodes et spécifications à utiliser pour la préparation de leurs propres dictionnaires géographiques. En tant que fonctionnaire de l'Institut géographique national, M. Gall s'est rendu en El Salvador et au Honduras en 1966, ainsi qu'au Costa Rica en 1967, et ces pays sont en train d'établir leurs dictionnaires géographiques en profitant de l'expérience acquise au Guatemala.

M. POLSPOEL (Saint-Siège) dit que, si le Saint-Siège n'a pu prendre une part active à la normalisation des noms

³ Voir *United Nations Regional Cartographic Conference for Africa* vol. 2 (publication des Nations Unies, n° de vente: 66.I.13), p. 65.

géographiques, il suit cependant avec intérêt les progrès accomplis. Toutefois, il existe un centre d'étude de la toponymie religieuse qui a, récemment, été reconnu de façon officielle par le Saint-Siège et qui est membre de l'Union géographique internationale.

M. VADIIE (Iran) parle des nouvelles mesures prises dans son pays, et en particulier de la création de comités dépendant du Ministère de l'intérieur, du Service géographique de l'armée et de l'Institut géographique de l'Université de Téhéran. Trois listes de noms ont déjà été publiées par des organismes gouvernementaux et seront révisées sous peu. Le Service géographique de l'armée et l'Institut géographique sont en train d'établir une carte climatologique et un atlas.

Pour la normalisation, on accorde beaucoup d'attention aux documents historiques aussi bien qu'aux noms et à la terminologie géographiques. Pour l'Iran, qui est l'un des pays les plus anciens du monde et qui, par conséquent, est riche en documents historiques, la normalisation des noms géographiques prend une importance particulière. A cet égard, M. Vadiie a noté que les documents présentés contiennent de fréquentes allusions aux «pays intéressés» et «pays non intéressés». Le fait est que la normalisation des noms géographiques ne se fera pas tant que tous les Etats n'auront pas compris son importance, et l'activité nationale doit être encouragée et accélérée par les organismes internationaux, notamment par l'Organisation des Nations Unies.

M. ALON (Israël) dit que la situation en Israël est relativement satisfaisante à ce point de vue parce que le pays a, dans la Bible, une source faisant autorité pour presque tous les noms qui sont bien connus sur le plan national et sur le plan international. La tâche consiste simplement à déterminer l'emplacement et à identifier sur la carte les noms des localités qui existaient aux temps bibliques, et à assigner ces noms aux localités et villes actuelles.

Le soin de remettre en honneur les noms bibliques et, dans certains cas, de trouver des noms hébraïques a été confié à un comité des noms géographiques qui a fait un travail considérable depuis que le gouvernement l'a créé en 1951. Ce comité a établi des nomenclatures pour les cartes au 1/250 000 et 1/100 000 et a déjà commencé à fixer des noms pour la carte au 1/20 000.

Les règles de l'Académie hébraïque sont utilisées pour la transcription. Pour les noms non hébraïques, les règlements hérités de la période du Mandat sont encore en vigueur, sauf dans le cas de certains noms bibliques bien connus pour lesquels on a adopté des transcriptions conformes aux textes de la Bible utilisés par les différents organes religieux.

M. LOXTON (Kenya) dit que, depuis une vingtaine d'années déjà, son pays travaille à l'établissement de cartes de base et à la recherche de données sur les noms géographiques; une première carte de base de l'ensemble du territoire au 1/50 000 est en voie d'achèvement. Quelque 27 000 noms ont été relevés et ce travail se poursuivra à mesure que les cartes seront révisées. De ces 27 000 noms, on en a examiné quelques milliers et l'on estime que 80 à 90 p. 100 des graphies utilisées sur les cartes existantes seront adoptées telles quelles. Le principal problème est donc de savoir comment faire lorsque l'orthographe des noms est incorrecte. Plus longtemps on les maintiendra sur les cartes, plus il sera difficile de les rectifier.

Le manque de conviction est le principal obstacle au progrès. Un comité permanent des noms géographiques a commencé dans l'enthousiasme voici 20 ans et a introduit de nombreux noms nouveaux, mais il a constaté que la population s'obstinait à utiliser les anciens. M. Loxton approuve

la méthode décrite dans le rapport soumis par la Nouvelle-Zélande, au titre du point 9 de l'ordre du jour, selon laquelle la graphie adoptée par le Geographic Board devient définitive au bout d'un certain délai; mais cela risque de soulever dans divers pays des difficultés d'ordre législatif. Le représentant du Kenya espère que la Conférence adoptera à ce sujet une résolution rédigée en termes fermes, qui aidera son gouvernement à examiner à nouveau la question de savoir s'il doit prévoir au moins certaines mesures ayant force obligatoire.

M. AYOUBI (Liban) dit que dans son pays les règles de translittération de l'arabe en caractères latins sont appliquées depuis 1962 à l'établissement de la carte de base au 1/20 000, fondée sur la langue française. Le Service des questions géographiques est chargé de dresser cette carte et la soumet à l'examen de la Commission de toponymie, que préside M. Ayoubi. Des exceptions ont été prévues pour les noms de localités dont l'emploi s'est généralisé et qui ont été soumis à l'approbation du Service des questions géographiques, ainsi que pour les noms historiques qui sont mentionnés à côté des noms actuellement en usage.

Toutes les cartes qui paraissent maintenant sont en caractères latins et en français. Elles sont établies à partir de la carte de base au 1/20 000 et approuvées par le Service des questions géographiques.

M. MASSAQUOI (Libéria) dit que, depuis 1955, année où le gouvernement a créé le premier Board of Geographical Names, deux nomenclatures ont été publiées au Libéria. Cet organisme a entrepris, avec l'aide des Etats-Unis, de nouveaux levés de l'ensemble du pays afin d'établir des cartes topographiques et géologiques, ainsi qu'une enquête géophysique. La première nomenclature se fondait sur une carte au 1/1 000 000. Les noms de localités sont empruntés à quelque 28 langues différentes. Le Gouvernement du Libéria a été aux prises avec le même problème que celui évoqué par le représentant du Kenya, car la population continue d'utiliser la graphie traditionnelle; on s'efforce de remédier à cet état de choses en fournissant aux écoles des exemplaires de la carte au 1/1 000 000. Avec la fixation de nouvelles frontières politiques, il a fallu s'occuper du problème des noms nouveaux. Le gouvernement fait appel actuellement aux services d'équipes envoyées sur le terrain avec mission de vérifier une nouvelle fois les noms géographiques, en se basant sur l'alphabet phonétique officiel de l'anglais.

M. BURU (Libye) souligne que la normalisation nationale des noms géographiques est une question très importante pour son pays, vu la confusion due à ce que les cartes portent des noms écrits en anglais, arabe, français et italien. La première mesure en ce sens a été prise sous l'occupation italienne. Après la seconde guerre mondiale, les Britanniques ont d'abord suivi le système italien, puis opté pour une graphie différente du nom des localités libyennes. En 1962, une carte topographique au 1/2 000 000 a été établie par le United States Geological Survey; les noms géographiques qui y figurent reposent sur les données dont on disposait cette année-là et, d'une manière générale, correspondent au système de translittération du United States Board of Geographic Names et du United Kingdom Permanent Committee on Geographical Names. En raison de la prospérité économique que connaît actuellement la Libye, des noms de localités peu connues apparaissent sur les cartes et l'on a pris coutume de les écrire comme ils se prononcent dans le pays. On espère que le Ministère de la planification et du développement publiera sous peu une liste officielle des noms de localités.

M. ANDRIAMIHAJA (Madagascar) dit que la langue malgache est une langue agglutinante qui appartient à la famille des langues malayo-polynésiennes. La nation malgache est composée d'une vingtaine de tribus, dont chacune possède son dialecte, et le dialecte du centre est devenu la langue officielle. Il a été transcrit en caractères latins au début du XIX^e siècle. L'Académie malgache étudie en ce moment le problème de la toponymie. D'une manière générale, il a été admis que les localités connues, comme Tananarive, la capitale, conserveraient leur nom actuel. On s'efforce d'éviter toute confusion entre des noms identiques en leur ajoutant des préfixes ou des suffixes et l'on va jusqu'à transposer entièrement en langue malgache certains noms composés d'un mot malgache et d'un préfixe français. On envisage de composer un dictionnaire étymologique.

M. GOMEZ DE SILVA (Mexique) déclare que son pays s'est borné jusqu'ici à identifier les problèmes que pose la normalisation des noms géographiques. Divers noms géographiques, comme celui du plus haut sommet du Mexique (Citlaltepetl ou Orizaba), se présentent sous plusieurs formes sur les cartes et autres publications. L'emploi de noms étrangers — comme Koweït et Madagascar, par exemple, qui s'écrivent de nombreuses façons — pose un autre problème. Il existe au Mexique une soixantaine de langues indigènes et l'on se propose de rechercher l'étymologie des noms de localités indigènes. Parmi les autres éléments à normaliser figurent les termes génériques servant à désigner des caractéristiques géographiques comme les baies ou les montagnes.

M. ORMELING (Pays-Bas) dit que, les Pays-Bas ayant un territoire exigu et des liens économiques étroits avec le monde entier, de nombreuses variantes hollandaises de noms étrangers sont en usage et l'on a récemment créé un Conseil permanent des noms géographiques étrangers en vue de les normaliser.

M. DAHLBERG (Pays-Bas), prenant la parole à titre de représentant du Surinam au sein de la délégation néerlandaise, indique que les problèmes qui se posent dans ce pays en matière de normalisation des noms géographiques sont encore beaucoup plus complexes que ceux auxquels se heurtent les Pays-Bas. Les habitants du Surinam appartiennent à différentes nationalités et il en est résulté une grande diversité dans les noms géographiques. En 1960, le gouvernement a désigné une commission des noms géographiques appelée à fixer des règles uniformes pour la graphie de ces noms. Une commission sur la graphie de la langue créole a également été créée et elle a normalisé tous les noms géographiques d'origine afro-américaine.

M. GLEDITSCH (Norvège) dit que, depuis 1890 environ, le Ministère royal de l'éducation, secondé par un Comité consultatif officiel, est chargé de la normalisation des noms géographiques concernant la Norvège et les territoires norvégiens des régions arctique et antarctique. Le Comité consultatif a pour tâche de conseiller tous les services et instituts gouvernementaux sur la graphie des noms géographiques. En 1913, ont été publiées des instructions spéciales stipulant que la graphie du nom de toutes les localités norvégiennes serait basée sur un système qui se prête à la normalisation des noms empruntés aux dialectes norvégiens originaux. Toutes les règles énoncées par la suite se fondaient sur ces instructions dont les plus récentes, qui datent de 1933 et de 1957, portent sur des points précis de la

normalisation. Le Comité a fondé ses travaux sur un recueil en 20 volumes de noms ruraux norvégiens. Depuis 1940, tous les noms figurant sur les nouvelles cartes topographiques sont écrits phonétiquement et vérifiés par des spécialistes; la normalisation de la graphie des cartes repose là-dessus. Le gouvernement a désigné un conseiller spécial pour les noms lapons, car il arrive souvent dans le nord de la Norvège qu'une même localité porte deux noms, un lapon et un norvégien. On a dressé les plans d'une nomenclature nationale qui sera fondée sur les cartes au 1/250 000. L'Institut polaire norvégien applique les règles officielles pour la normalisation des noms de localités des régions arctique et antarctique. Les noms donnés initialement à des caractéristiques particulières par des explorateurs étrangers sont rarement modifiés. Le Comité consultatif des noms de localités est l'organe compétent sur le plan national, et le Ministère royal de l'éducation veille à l'exécution des décisions. Le Service des archives en matière de noms de localités est chargé de recueillir des données sur les noms de localités et dirige les travaux de recherche sur ce sujet. Les pays scandinaves travaillent en étroite collaboration dans le domaine de la normalisation des noms géographiques.

M. MARTINS (Portugal) signale que la normalisation n'a soulevé que peu de difficultés notables au Portugal, car les services compétents en matière de cartographie travaillent en étroite collaboration. Il espère qu'un organisme national chargé de la normalisation sera créé sous peu.

M. ROSU (Roumanie) déclare que la normalisation des noms géographiques est un problème dont on s'occupe dans son pays depuis très longtemps. A la fin du XIX^e siècle, la Société géographique roumaine a composé un dictionnaire géographique du pays. On s'est récemment intéressé de près à ce sujet et les géographes et cartographes ont fait des études détaillées. Un organisme administratif, chargé de collaborer avec les spécialistes aux travaux sur les noms de localités, a été mis en place en 1952, et une nomenclature officielle de ces noms a paru en 1956. L'institution nationale qui s'occupe actuellement de ce problème est le Comité géographique national, doté d'un sous-comité des noms géographiques. On a récemment publié nombre de cartes à différentes échelles, ainsi que des atlas linguistiques, un dictionnaire encyclopédique et un glossaire préliminaire de noms génériques. On peut considérer désormais que le travail de normalisation est pratiquement terminé; il ne reste qu'à uniformiser certains termes géographiques génériques, à vérifier le nom de certains détails topographiques, à établir une bibliographie sur ce sujet et à donner sa forme définitive au glossaire des noms génériques.

M. PÉREZ GALINO (Espagne) dit que l'organe national chargé de l'étude de la toponymie est le Conseil géographique supérieur, auquel est rattachée la Commission des noms géographiques qui effectue ses travaux en se fondant sur les recommandations du Groupe d'experts de l'Organisation des Nations Unies. Les problèmes en jeu sont relativement simples et sont essentiellement du domaine de la cartographie. Tous les noms géographiques qui figurent sur la carte type du pays font actuellement l'objet d'une révision et une commission spéciale a été créée en vue de réviser les symboles cartographiques.

La séance est levée à 13 heures.